

Image not found or type unknown



Controle positif au cannabis

Par **flo65**, le **08/10/2015** à **16:01**

le 21/9/15, je me suis fait arrêté par les motards, test positif au cannabis, donc prise de sang, avec retrait du permis immédiat. le 23/9/15 lettre recommandée avec AR, me confirmant la suspension de mon permis pour 6 mois, avec visite médicale favorable + tests psychotechniques. en suivant coup de téléphone pour rendez vous a la gendarmerie, le 15/10/15. Dois je me faire accompagner par un avocat (mon casier est vierge, je ne suis pas récidiviste), qu'est ce que je risque?